



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

Anatomie d'une inconsistance

Avec aplomb, sans sourciller, la Première ministre nous avait imposé à l'automne ce qu'elle prétendait être le meilleur des budgets. Un budget du « courage et de la responsabilité », un budget « de l'équilibre et du compromis ». Six mois plus tard, sans trembler, le gouvernement revoit sa propre copie faute d'avoir su apprécier avec justesse la croissance à venir pour l'année. Résultat, ce sont pas moins de 10 milliards dont devront se passer les Français : recherche, éducation, santé, assurance chômage, logement, tout y passe. Des coupes budgétaires opérées par décret et assumées sans aucun état d'âme.

Moins de 48h après, alors que les agriculteurs lui expriment leur hostilité au salon annuel, le Président annonce la mise en place de prix planchers. Une mesure portée par les communistes depuis plus de 15 ans et que le gouvernement et sa majorité se sont employés à combattre à

chaque fois que la proposition était soumise à leur vote. Nous ne sommes plus à une contradiction prêt avec ce gouvernement.

De coups de communication grossiers en promesses inconséquentes, le Président et son gouvernement agissent tels des poulets sans tête, pourtant persuadés qu'ils font excellente figure. Derrière cette communication erratique se cache une volonté, à peine dissimulée, pour l'ensemble du gouvernement de mener campagne pour les élections européennes. Une manière de faire inacceptable qui méconnaît une fois de plus les règles du jeu politique.

C'est avec la même légèreté qu'Emmanuel Macron a déclaré avoir la conviction « que la défaite de la Russie [était] indispensable à la sécurité et à la stabilité en Europe », à l'issue d'une réunion des alliés de l'Ukraine, lundi 26 février à Paris. Sur interrogation d'un journaliste, il est

allé jusqu'à affirmer que l'envoi de troupes au sol ne pouvait être exclu. Ces déclarations ont suscité notre plus vive inquiétude comme celle d'une grande majorité de nos concitoyens dont plus des deux tiers les désapprouvent.

Improvisation, inconsistance, inconscience tiennent lieu au gouvernement de lignes de force pour conduire le pays. Ces tares ne nous empêchent pas de profiter des moments de concorde nationale que nous offre la période : l'inscription de l'IVG dans la Constitution, portée de longue date par les communistes, et l'entrée au Panthéon du résistant communiste Missak Manouchian.

 **André Chassaing,**
Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine



L'école publique face aux politiques de tri social

Les chiffres sont là ! Les politiques publiques éducatives favorisent le développement d'un système éducatif à deux vitesses où les classes populaires voient s'éloigner leurs possibilités de s'émanciper alors que les classes supérieures reproduisent leurs privilèges.

Dans le cadre de la Semaine de contrôle, nous avons été à l'initiative d'un débat sur le thème de l'école publique face aux politiques de tri social. Dans une première partie, nous avons invité quatre personnalités : Guislaine David, cosecrétaire générale du Snuipp-FSU, Sophie Vénétitay, secrétaire générale du Snes-FSU, Ghislaine Morvan-Dubois, administratrice nationale de la FCPE et Annabelle Allouch, maîtresse de conférences à l'université de Picardie Jules-Verne. Pour nos invitées, le constat est sans appel : le tri social des élèves existe depuis longtemps mais il n'a jamais été autant d'actualité. Guislaine David a ainsi rappelé que dès la maternelle et l'élémentaire, certains élèves sont laissés au bord de la route. Sophie Vénétitay a enchaîné en abordant les réformes successives des collèges et des lycées, et le problème de l'école privée. Pour elle, les groupes de niveau au collège, tels qu'ils sont envisagés dans le « choc des savoirs » présenté par Gabriel Attal lorsqu'il était ministre de l'Éducation nationale, représentent une nouvelle forme de tri social. « On nous annonce qu'on va répartir les collégiens selon leurs résultats, en regroupant les élèves les plus faibles, les élèves handicapés et les élèves allophones. Pour nous, enseignants, c'est inacceptable. » Au lycée, la réforme Blanquer des spécialités a aggravé les inégalités de genre comme les inégalités sociales. Ainsi, les filles,

qui choisissaient déjà rarement les filières scientifiques, s'engagent encore moins souvent dans ces matières. Les élèves de catégories socioprofessionnelles favorisées ont parfaitement su tirer profit de la nouvelle architecture du lycée et du baccalauréat, faisant les bons choix, tandis que les élèves de milieux défavorisés n'ont pas forcément eu les codes nécessaires.

« On a une double tendance, avec la mise en place de politiques de tri social et la précarisation de l'éducation nationale. »
Elsa Faucillon

PARCOURSUP INCARNE LA DERNIÈRE ÉTAPE DE CETTE SÉGRÉGATION SOCIALE

La plateforme Parcoursup a aggravé la ségrégation sociale et scolaire en légitimant l'enseignement privé dans sa capacité à offrir aux élèves des parcours d'études supérieures. À ce titre, Stéphane Peu a rappelé qu'il y a un an, le gouvernement avait paru favorable à l'idée d'anonymiser le lycée d'origine des candidats inscrits sur Parcoursup mais que cette initiative avait tourné court,



à cause, semble-t-il, de la pression exercée par certains groupes de parents d'élèves de lycées huppés. Par ailleurs, s'il y a aujourd'hui 3 millions d'étudiants, ce nombre élevé ne signifie pas qu'il y a une égalité d'accès à toutes les filières et à tous les établissements. Par exemple, les étudiants issus des milieux populaires sont sous-représentés dans les grandes écoles ou en master à l'université et choisissent plutôt les filières courtes comme les BTS. Pour Annabelle Allouch, ce phénomène est accentué par deux éléments. Le premier est la crise actuelle du marché du logement, notamment social, qui amplifie des formes de ségrégation scolaire. Le deuxième tient à la libéralisation de la carte scolaire

en 2007 et au financement croissant de l'enseignement privé secondaire et supérieur.

UNE ÉCOLE PUBLIQUE MALMENÉE ET AFFAIBLIE

La carte scolaire est très importante car si on veut favoriser la réussite de tous les élèves, à l'intérieur de l'école, il faut des personnels, des remplaçants et des classes à effectifs adaptés. Aujourd'hui, dans le public, énormément de classes sont fermées. On n'observe pas de telles fermetures dans le privé. « On a une double tendance, avec la mise en place de politiques de tri social et la précarisation de l'éducation nationale »

a résumé Elsa Faucillon. Une précarisation que Nicolas Sansu n'a pas manqué de mettre en parallèle avec les 2 milliards d'euros qui seront consacrés aux uniformes, qui ne gommeront en rien les inégalités sociales, alors qu'ils pourraient servir à financer l'enseignement. Quant à Pierre Dharréville, il s'est demandé ce que signifiait le « réarmement » de l'école et comment les enseignants pouvaient se retrouver dans une école de la mise au pas, qui s'appuie avant tout sur l'autorité.

Dans la deuxième partie du débat consacrée à l'audition de la ministre de l'Éducation nationale, Nicole Belloubet, celle-ci n'a à aucun moment renié le terme de « tri social ». Chiffres à l'appui, elle a reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire en matière de mixité sociale à l'école. Pour autant, le gouvernement ne change pas sa politique éducative. Dans le cadre des 10 milliards de coupes budgétaires annoncées récemment, il a une nouvelle fois décidé de faire des économies sur le dos de l'école publique qui s'est vue retirer 592 millions d'euros. Une décision de mauvais augure puisqu'elle intervient à un moment où l'éducation nationale a urgemment besoin d'investissements pour revaloriser les salaires des enseignants et personnels d'éducation. ♦



Retrouvez
l'intégralité du débat
du 26 février 2024

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES D'UNE MACHINE À TRIER

La France fait partie des pays où la corrélation entre le parcours scolaire des élèves et leur origine socio-économique et culturelle est la plus forte. Cette corrélation se construit depuis les premières années de vie et s'observe tout au long de la scolarité.

Selon l'OCDE, « les élèves des milieux socio-économiques défavorisés sont surreprésentés dans les filières professionnelles en France : 33 % d'entre eux sont dans ces filières contre seulement 6% des élèves les plus favorisés. »

En 2013-2014, seuls 16,3 % des élèves d'origine modeste inscrits en sixième en 2007 étaient en terminale générale contre 57,7 % des élèves d'origine favorisée. Par ailleurs, 10 % des jeunes issus des ménages les plus modestes sont diplômés du supérieur long (bac +5) contre 55 % de jeunes issus de familles dont les deux parents sont cadres.

En ce qui concerne l'école privée, deux chiffres permettent de saisir l'effet que celle-ci exerce sur notre modèle scolaire : sur les 200 collèges à l'IPS (indice de position sociale des élèves) le plus haut, 75 % sont privés ; sur les 200 collèges à l'IPS le plus faible, 98 % sont publics. Sur ce dernier point, se pose la question du rôle des politiques d'urbanisme dans le maintien de ce tri social, en particulier pour les écoles primaires et les collèges qui sont sectorisés. Pour Ghislaine Morvan-Dubois, « on assume de mettre d'un côté les élites et de l'autre la masse de la population ».



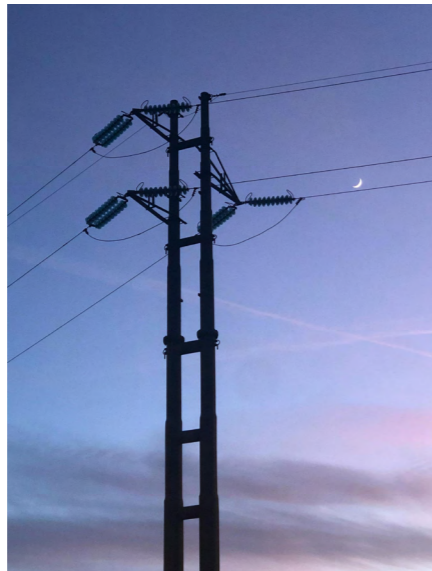
Protéger et sanctuariser EDF

La loi visant à protéger EDF d'un démembrement, adoptée à l'unanimité le 29 février, a deux objectifs : protéger les TPE, agriculteurs et petites collectivités de l'explosion des prix et admettre qu'une question aussi importante que l'avenir d'EDF ne peut se décider en dehors du Parlement. Un premier pas vers un véritable pôle public de l'énergie franchi non sans mal.

Depuis plusieurs décennies, certains ont pu croire, à droite comme à gauche, que la bataille pour un service public de l'électricité était un artefact du passé, que l'énergie pouvait se vendre en trading haute fréquence sans conséquences. Il s'avère qu'aujourd'hui, sur tous les bancs, nous sommes d'accord pour affirmer qu'un service public de l'électricité est une urgence du temps présent.

C'est une urgence pour répondre au réchauffement climatique et son exigence de planification des besoins, la guerre en Ukraine nous a rappelé cette réalité. Mais aussi parce que le marché est incapable de produire une réponse cohérente et systémique à l'enjeu de la décarbonation de la production énergétique. Enfin, c'est une urgence pour assurer notre indépendance énergétique. Le dopage artificiel de la concurrence et des marchands alternatifs, profiteurs de l'ARENH, a révélé combien le marché n'est pas en mesure de porter une politique industrielle de long terme à un tel niveau. « Une urgence qui a le visage de ce que Marcel Paul et le Général de Gaulle, les communistes et les gaullistes ont légué : EDF » a déclaré Sébastien Jumel, co-rapporteur du texte, lors de la discussion générale.

Or, depuis 20 ans, toutes les majorités, et désormais ce gouvernement, ont été incapables de fixer une stratégie claire pour l'énergie dans ce pays. En témoigne encore à ce jour l'absence de loi de programmation énergie climat et l'attaque contre



© Assemblée nationale

notre modèle de sûreté nucléaire. Depuis 2017, le Président de la République n'a cessé de s'en prendre à notre modèle énergétique et notre patrimoine industriel commun, EDF. La fermeture de Fessenheim, les stop-and-go salariaux, la menace de privatisation des barrages, les pertes de savoir-faire, l'affaiblissement de la filière nucléaire, le risque du démantèlement de l'entreprise portée à

« Cette loi est une petite loi. Elle est humble. Elle n'a pas l'étoffe d'une vraie loi pour un service public. Mais elle en ouvre la voie. »
Sébastien Jumel

l'époque par Madame Borne et son projet Hercule, en sont autant d'illustrations. Des attaques à répétitions qui aujourd'hui nous ralentissent

pour construire un service public unifié de l'énergie afin de répondre à la transition énergétique, et qui ont risqué de nous plonger dans un blackout électrique l'hiver dernier.

« IL FAUT GAGNER LA BATAILLE DE L'ÉLECTRICITÉ ! » DISAIT MARCEL PAUL EN 1945

En soi, la proposition de loi qui a été adoptée le 29 février est une réponse à l'incapacité de prévoir et à l'inaptitude à protéger. Depuis 2019, en dépit d'un bouclier tarifaire qui n'aura finalement servi qu'à faire les poches d'EDF au service des superprofits de Total Energies et consorts, les Français ont absorbé un choc des prix continu. Cette proposition est ainsi utile en matière de tarification puisqu'elle prévoit une extension des tarifs réglementés de l'électricité aux artisans, TPE, paysans et petites communes.

L'adoption de ce texte est le fruit d'un rapport de force construit à cinq reprises, à l'Assemblée et au Sénat, pour faire avaler son chapeau à la majorité qui marquait son opposition de manière constante jusqu'à présent. Une victoire pour la gauche même s'il reste beaucoup à faire. « Cette loi est une petite loi. Elle est humble. Elle n'a pas l'étoffe d'une vraie loi pour un service public. Mais elle en ouvre la voie. » ♦



Lire l'intégralité de l'intervention de Sébastien Jumel du 29 février 2024

Entretien avec Soumya Bourouaha, de retour d'un déplacement à la frontière de Gaza pour promouvoir la paix

Avec une délégation de parlementaires, vous vous êtes rendus début février en Égypte à la frontière de Gaza, quel était le but de ce déplacement ?

Nous avons organisé ce déplacement dans un seul objectif : promouvoir la paix dans la région. Nous exigeons un cessez-le-feu immédiat et permanent. L'État israélien doit mettre un terme à ses opérations militaires dans la bande de Gaza. La communauté internationale doit œuvrer à une issue diplomatique et la France a un rôle essentiel à jouer. Nous avons vu sur place que la voix de notre pays avait une résonance particulière pour les autorités et le peuple palestinien. Le droit international est sans cesse bafoué par les autorités israéliennes, il faut que cela cesse. Il est temps que les frontières de 1967 soient enfin respectées pour qu'Israéliens et Palestiniens puissent vivre côte à côte dans deux États distincts et dans la paix.

La situation serait absolument catastrophique dans la bande de Gaza, qu'avez-vous constaté à Rafah ?

La situation de la population gazaouie est effectivement dramatique. Plus de 30 000 personnes sont mortes et on dénombre plus de 70 000 blessés. Les enfants payent un lourd tribut dans ce conflit. La quasi-totalité du territoire a été touché par les bombardements, Gaza est devenu un champ de ruines. Dès le 7 octobre 2023, Israël a complètement assiégé la bande de Gaza ne laissant aucun lieu sûr à la population où se protéger.



© DR

« NOUS AVONS VU SUR PLACE QUE LA VOIX DE NOTRE PAYS AVAIT UNE RÉSONANCE PARTICULIÈRE POUR LES AUTORITÉS ET LE PEUPLE PALESTINIEN. »

Les gazaouis ont fui les combats vers la ville de Rafah, à la frontière avec l'Égypte. Aujourd'hui, près d'un million cinq cent mille personnes vivent reclus sur trente-quatre kilomètres carrés. Le seul hôpital qui fonctionne encore partiellement est débordé par l'afflux de blessés et de réfugiés. Le taux de mortalité y est catastrophique. Côté égyptien, les camions de médicaments, de matériels médicaux, d'eau, de nourriture sont bloqués. Très peu d'ambulances peuvent entrer et sortir de Gaza. Je suis allée à la rencontre de civils soignés en Égypte. J'ai pu échanger avec des mères et des enfants palestiniens blessés qui ont parfois marché durant des jours pour se faire soigner de

l'autre côté de la frontière. La situation est insoutenable.

Le 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice a évoqué un « risque plausible de génocide » à Gaza. Est-ce une inquiétude que vous partagez ?

Nous avons rencontré plusieurs humanitaires français qui revenaient d'une mission de deux semaines à l'Hôpital Européen de Gaza. Lorsqu'on écoute leurs témoignages il y a peu de doutes. Ce qu'il se passe est d'une extrême gravité et le risque de génocide est bien réel. À Gaza, il n'y a pas que les bombes qui tuent, il y a aussi les pénuries de médicaments, de nourriture et d'eau. Le 29 février dernier, alors que les forces israéliennes ont autorisé l'entrée d'un convoi d'aide alimentaire à Gaza, l'armée n'a pas hésité à tirer sur des civils affamés. Plus d'une centaine de palestiniens ont été tués. Il n'y a pas de mots suffisamment forts pour décrire l'effroi face aux crimes de l'armée israélienne contre les civils. Avec une soixantaine de députés, nous avons signé une proposition de résolution demandant à la France de saisir la Cour pénale internationale (CPI) sur la situation à Gaza. La CPI, compétente pour juger le crime de génocide, les crimes contre l'humanité ou encore les crimes de guerre, doit enquêter sur ce qu'il se passe à Gaza. Ce massacre doit cesser et les crimes commis par le Hamas et par les autorités israéliennes ne peuvent rester impunis. ♦



TROUPES EN UKRAÏNE

Au lendemain de la déclaration du chef de l'État de l'envoi de troupes en Ukraine, André Chassaigne a réagi lors des questions au gouvernement en condamnant « cette déclaration improvisée, prononcée avec légèreté, comme si son auteur n'en mesurait pas toute la portée ». Une déclaration qui sonne comme une fuite en avant militariste totalement irresponsable. En effet, au-delà de l'envoi de militaires en Ukraine, le président Macron n'a pas exclu la mise en place d'une « coalition de missiles à longue portée » visant à « frapper la Russie dans la profondeur ». Depuis deux ans, nous dénonçons sans ambiguïté l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et appelons à déployer des moyens diplomatiques pour trouver une solution pacifique. Après plus de 700 jours de guerre, l'évolution de la situation montre qu'en dépit de l'aide militaire fournie à l'Ukraine, l'escalade de la guerre n'a apporté de réponse ni à l'aspiration des Ukrainiens à vivre libres et en sécurité, ni à la nécessité de rétablir la paix dans cette partie de l'Europe. Pire, les risques d'engrenage et de généralisation du conflit n'ont jamais été aussi importants. Après certaines déclarations britanniques et allemandes qui nous demandent de nous préparer à une guerre européenne à brève échéance et la signature d'un accord militaire entre la France et l'Ukraine lourd de conséquences, cette déclaration belliciste du président ne peut que nous inquiéter.

DROIT AU CHÔMAGE

Jamais les privés d'emploi n'auront subi un tel acharnement que depuis 2017. Sous prétexte de plein emploi, les réformes de l'assurance chômage se succèdent si rapidement que de nouvelles règles sont mises en place sans même que les effets des réformes précédentes ne soient évalués. Pour quel résultat ? Un chômage qui repart à la hausse ? Et c'est loin d'être fini ! Le

MANOUCHIAN AU PANTHÉON



Le 21 février, 80 ans après son exécution et celle de 22 de ses camarades des FTP-MOI, Missak Manouchian, accompagné de son épouse Mélinée, a pris place au Panthéon, devenant ainsi le premier résistant étranger et communiste à entrer dans ce lieu emblématique. Une juste réparation



Premier ministre vient d'annoncer, bravache, qu'il envisageait de réduire encore une fois la durée d'indemnisation, d'accroître la dégressivité des allocations et de tripler les contrôles, comme si les privés d'emploi étaient définitivement coupables. Lors des questions d'actualité du 5 mars, nous avons proposé au gouvernement de prendre une autre direction et de privilégier l'intelligence collective en organisant une conférence sociale, plutôt que de jouer la surenchère autoritaire.

DÉRIVES SECTAIRES

Le 14 février, l'Assemblée a adopté une loi visant à renforcer la pré-

mémorielle pour les « vingt et trois étrangers et nos frères pourtant », « ces résistantes et résistants de la main-d'œuvre immigrée fusillés par les nazis, désignés comme boucs émissaires sur l'Affiche rouge parce qu'ils défendaient la dignité humaine et portaient un espoir plus grand qu'eux-mêmes » comme l'a rappelé Pierre Dharrville le 14 février, lors des questions au gouvernement. Le 20 février au soir, Jean-Paul Lecoq et Fabien Rousset participaient à une veillée du corps de Missak Manouchian au Mont-Valérien, là où il a été fusillé le 21 février 1944. Puissent ces hommages chargés d'émotion et de fierté contribuer à nous orienter sur le chemin de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

vention et la lutte contre les dérives sectaires. Si le phénomène n'est pas nouveau, de nouvelles dérives sectaires sont apparues dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, notamment sur les réseaux sociaux : théories complotistes, courants apocalyptiques, manipulateurs, gourous... Renforcer la lutte contre les dérives sectaires et les violences qu'elles engendrent constitue donc à la fois un enjeu de cohésion nationale, de santé et d'ordre public. Mais par son impréparation, ce texte nous a laissés sur notre faim et si nous partageons ses objectifs, nous avons de vives réserves sur son efficacité. Nous regrettons, par exemple, de n'avoir pas débattu des moyens de la Mi-

viludes, Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Ni des sectes ou des mouvements sectaires, pourtant indissociables des dérives sectaires.

SITUATION À GAZA



Soixante-six députés communistes, insoumis et écologistes ont déposé une proposition de résolution visant à saisir la Cour pénale internationale (CPI) sur la situation à Gaza. L'objectif est de prévenir les risques génocidaires à Gaza, à Rafah et dans toute la Palestine. « C'est un appel aux actes pour la France » a déclaré Elsa Faucillon lors de la présentation à la presse, le 14 février dernier. « La CPI a la possibilité de récolter des preuves [...] Mais elle peut aussi sanctionner et identifier les responsables » a-t-elle poursuivi. Avant de conclure en disant que les journalistes sont particulièrement ciblés pour entraver tout travail de documentation. Le même jour, Pierre Dharrville s'adressait au gouvernement, lors des questions d'actualité, en lui posant une série de questions appelant la France à engager des actes pour mettre fin à l'horreur. « Allons-nous consolider l'Unrwa et déployer une action humanitaire massive ? Allons-nous soutenir l'ordonnance de la Cour de justice internationale et défendre le droit international ? Allons-nous empêcher le commerce des armes et proposer des sanctions européennes pour faire cesser le feu ? N'est-ce pas enfin le moment de reconnaître l'État de Palestine ? Allons-nous saisir le

Conseil de sécurité pour construire la paix avec le peuple israélien et le peuple palestinien ? »

REVENUS AGRICOLES

Suite aux déclarations d'Emmanuel Macron lors de sa visite mouvementée au Salon de l'agriculture, André Chassaigne est revenu sur la création de prix planchers, lors d'un débat sur le thème des prix payés aux producteurs par les entreprises de transformation et de distribution alimentaires. Il a indiqué que c'est une proposition qui est défendue depuis longtemps par les députés communistes, même si nous préférons parler de prix rémunérateurs. Ce fut notamment le cas au cours de trois niches parlementaires en 2009, 2011 et 2016. Toutes ces propositions ont été examinées, argumentées puis rejetées sous le prétexte de bolchevisme, d'agriculture administrée ou encore de contradiction avec les règles de la concurrence. « Désormais, le Président de la République parle clairement de prix planchers. Je réponds : chiche ! ». La même semaine, à l'occasion d'un autre débat intitulé « Mieux partager la valeur et garantir des revenus dignes pour les agriculteurs », Yannick Monnet a précisé que si nous ne voulons pas que les prix planchers deviennent des prix plafonds, il faut réviser en profondeur la loi Egalim, ce que nous proposons également depuis le début.



IVG : UN VOTE POUR L'HISTOIRE



Jour historique en ce lundi 4 mars, où les parlementaires réunis en congrès à Versailles, ont voté par 780 voix contre 72 l'inscription dans la Constitution de la liberté de recourir à une interruption volontaire de grossesse (IVG). 50 ans après la loi Veil, la France devient ainsi le premier pays au monde à inscrire ce droit dans sa Constitution. C'est donc avec une grande émotion qu'Elsa Faucillon est intervenue au nom de notre groupe pour ce vote « si important pour notre pays et si décisif pour la vie des femmes ». Elle a rappelé que le matin même, l'une des signataires du manifeste des 343 avait déclaré : « Vous avez dépassé nos rêves ». En retour, Elsa Faucillon a dédié ce moment historique à toutes celles qui ont ouvert le chemin de l'IVG mais aussi à toutes les femmes qui, dans le monde, défendent ce droit et pour cela, subissent harcèlement, stigmatisation et violences physiques. « Les régressions comme les conquêtes ont une résonance mondiale. » Cette constitutionalisation est loin de n'être qu'un symbole car nous savons que même dans les démocraties, le retour en arrière est possible. Ce vote est aussi une manière de se prémunir des politiques natalistes qui font du ventre des femmes une variable d'ajustement démographique au mépris des droits fondamentaux. Enfin, ce vote nous oblige car les restrictions de personnels dans les hôpitaux publics et les suppressions de centres IVG sont des réels freins à avorter.



#AGENDA

MARS 2024 SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Le 19 mars prochain, notre assemblée sera invitée à se prononcer sur le projet de loi, voté par le Sénat, visant à réformer la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Cette réforme a pour objectif de supprimer l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) en l'intégrant au 1^{er} janvier 2025 à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Le gouvernement veut ainsi rassembler dans une seule et même entité l'autorité de contrôle (ASN) et l'autorité d'expertise (IRSN). En mars 2023, il avait déjà tenté de faire passer, dans la précipitation, cette réforme par voie d'amendement lors de l'examen du texte sur l'accélération du nucléaire. Mais les députés s'y étaient opposés. C'est donc avec un nouveau texte qu'il compte imposer sa réforme à l'Assemblée. Mais les débats s'annoncent tendus, la commission ayant voté contre ce projet de fusion. Un projet contre lequel nous sommes et resterons mobilisés aux côtés des salariés.

MARS 2024 BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE

Dans le cadre de la prochaine Semaine de l'Assemblée, nous aurons à examiner, le 25 mars, une proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile. Cette reconnaissance répond à une attente forte des associations agréées. Aujourd'hui, 250 000 bénévoles assurent des missions de sécurité civile lors d'événements ou encore des formations aux « gestes qui sauvent », décrétées grande cause nationale en 2016. Les attentats ou l'épidémie de la Covid-19, par exemple, ont aussi montré l'importance du bénévolat de sécurité civile dans la prévention et la gestion des crises.



André CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Edouard BÉNARD
député de Seine-Maritime



Soumya BOUROUAHA
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Yannick MONNET
député de l'Allier



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Steve CHAILLOUX
député de Polynésie



Emeline K/BIDI
députée de la Réunion



Karine LEBON
députée de la Réunion



Tématai LE GAYIC
député de Polynésie



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Marcellin NADEAU
député de la Martinique



Mereana REID-ARBELOT
députée de Polynésie



Davy RIMANE
député de Guyane



Jiovanny WILLIAM
député de la Martinique



Nicolas SANSU
député du Cher



Jean-Marc TELLIER
député du Pas-de-Calais

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

Restez informés
encore plus régulièrement
en vous abonnant
à notre infolettre
bimensuelle



NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81

